

Bourses de création | 2023 - Marathon des mots 2024

Date limite de candidature : vendredi 6 octobre 2023 à minuit

Toulouse Métropole soutient les auteurs et artistes et souhaite faciliter les croisements entre la littérature et les arts de la scène. A cet effet, Toulouse Métropole lance un **appel à projets pour 2 bourses de création dans la catégorie « Littérature générale et arts de la scène »** en lien avec le Marathon des mots (25 au 30 juin 2024)

- L'objet de cet appel est de concevoir une **création croisant la littérature avec d'autres disciplines artistiques**. Ces créations doivent être des « petites formes », **techniquement légères**.

Les lauréats des Bourses de création seront distingués par un comité de sélection composé :

- des directeurs des manifestations littéraires de la métropole,
- des élus de la commission culture de Toulouse Métropole,
- d'un représentant de la Mission Lecture publique de Toulouse Métropole,
- d'un auteur, artiste ou acteur de la filière du livre de la métropole.

- **Ce jury sera seul habilité à apprécier le respect des critères de sélection et la qualité du projet soumis.**

* CONDITIONS GÉNÉRALES

Les dossiers seront retenus en fonction des critères suivants :

- Les créations devront être **inédites**.
- Les créations devront s'inscrire **directement** dans la thématique du Marathon des mots, définie ci-après
- Présenter un projet de création (lecture, spectacle, performance, vidéo) dans lequel le texte et les écritures sont le pivot d'une démarche de création ou d'interrogation sur la place de l'écrivain ou de l'artiste dans le champ social et culturel
- Les projets doivent obligatoirement posséder une **forte ambition littéraire**, proposer une démarche faisant appel à **d'autres disciplines artistiques** (son, musique, images numériques)

* CALENDRIER

La date limite de réception des dossiers est fixée au **vendredi 6 octobre 2023 à minuit**

Le comité de sélection rendra son avis le 30 octobre 2023 au plus tard.

Les dossiers doivent **impérativement** être envoyés par mail à l'adresse indiquée dans le dossier de candidature, avec coordonnées téléphoniques, pièces jointes et liens éventuels.

PIÈCES À JOINDRE

DOSSIER LIMITE À 7 PAGES – TOUTES PIÈCES COMPRISES

Pièces jointes : 5 Mo max. - liens de téléchargement acceptés - Contenu audiovisuel : 3 min max.

- Présentation de l'auteur mis en lecture (biographie, bibliographie, résidences, prix littéraires)
- Présentation de la compagnie, biographie du metteur en scène, du comédien(ne) ou de l'artiste
- Si le texte est écrit, un court extrait (2 000 signes max) ou le montage du texte qui servira de support à la création.
> À défaut ou en cas de texte inédit, développer la note d'intention en annexe 2.
- Présentation succincte, accompagnée de deux visuels de maximum deux dernières créations de la compagnie, du metteur en scène ou de l'artiste. *Une revue de presse peut être ajoutée, dans la limite de 5 articles.*
- Annexes 1 & 2 dûment remplies.
- Une fiche technique prévisionnel

NB : *tout dossier invalide ou incomplet envoyé strictement à date et heure limite ne pourra être revu, et ne sera donc pas accepté. Il vous est conseillé d'envoyer votre dossier avant la date limite en cas d'ajustement nécessaire.*

POUR TOUTE INFORMATION SUR LA BOURSE

Veillez adresser vos questions à Valérie Griffi – Directrice de la Mission Lecture Publique Toulouse Métropole :

valerie.griffi@mairie-toulouse.fr

REMARQUES

* PROFIL DES CANDIDATURES

Le projet est porté par **un créateur**, qu'il soit écrivain ou artiste (comédien, musicien, plasticien, artiste numérique, graphiste, danseur, etc).

* FRAIS DE PRODUCTION

Les frais de **transports** et **d'hébergement** ainsi que tout **achat, location ou besoin en termes de personnes / ressources sur un plan technique (frais de salle, prestations, rémunération des techniciens, etc.)** sera pris en charge dans le cadre du **budget de production** alloué en complément de la bourse de création, si dépassement, **sur les propres dotations des lauréats**. Les différents droits d'auteurs (SACEM, CNV, SACD, ...) seront pris en charge dans le cadre du **budget de production**.

* CONDITIONS FINANCIÈRES

	Dotation Écrivain ou artiste	Frais de production <i>(toutes charges comprises)</i>
Bourse 1 « Littérature générale et arts de la scène » — Avoir 20 ans	3000 € Répartis en fonction du nombre d'artistes mobilisés	3000 € TTC versés à l'Association Toulouse le Marathon du livre en charge du suivi des frais de production
Bourse 2 « Littérature générale et arts de la scène » — Paradis perdus	3000 € Répartis en fonction du nombre d'artistes mobilisés	3000 € TTC versés à l'Association Toulouse le Marathon du livre en charge du suivi des frais de production

* DÉVELOPPEMENT ET RESTITUTION

Deux représentations de la création produite dans le cadre de la bourse seront diffusées dans le cadre de la prochaine édition du Marathon des mots.

NB : L'enveloppe des frais de production comprend l'ensemble des frais pour les deux représentations.

Aspects juridiques : Le résultat artistique devra être conforme aux droits en vigueur (en particulier pour les reproductions de textes, l'utilisation de matériaux sonores ou visuels...). Il reviendra à la charge du (des) auteur(s) de garantir cette conformité.

Date limite de candidature : vendredi 6 octobre 2023 à minuit
A l'adresse mail : [boursedecreation \(at\) lemarathondesmots.com](mailto:boursedecreation(at)lemarathondesmots.com)

Les dossiers doivent impérativement être envoyés par mail, avec l'ensemble des pièces jointes

POUR TOUTE INFORMATION SUR LA BOURSE

Veillez adresser vos questions à Valérie Griffi – Directrice de la Mission Lecture Publique Toulouse Métropole :
valerie.griffi@mairie-toulouse.fr

CRITÈRES DE SÉLECTION

1. La création devra s'inscrire dans l'une des deux thématiques proposées par le Marathon des mots
 - **Avoir 20 ans** : un vent de jeunesse et de liberté souffle sur cette 20^e édition du Marathon des mots. Doux oiseaux de la jeunesse ! Que nous disent les jeunes, d'hier et d'aujourd'hui, à travers leurs livres et leurs parcours d'écrivains et d'artistes, sur les engagements, la fougue et les passions de jeunesse.
 - **Paradis perdus** : Dans *Entre oui et non*, Albert Camus a fait sienne la célèbre formule de Proust « *les vrais paradis sont les paradis qu'on a perdus* », la complétant de son expérience algérienne : « *S'il est vrai que les seuls paradis sont ceux qu'on a perdus, je sais comment nommer ce quelque chose de tendre et d'inhumain qui m'habite aujourd'hui. Un émigrant revient dans sa patrie. Et moi, je me souviens.* »
2. La création devra obligatoirement posséder une **forte ambition littéraire**, proposer une démarche faisant appel à d'**autres disciplines artistiques** (son, musique, images numériques) mais dans laquelle l'écrit, le sens doivent rester prioritaires et majoritaires.
3. Ces bourses sont ouvertes aux créateurs (auteurs, artistes) de toute la France. Une attention particulière sera portée sur les candidats de la région Occitanie.
4. La création doit être **inédite**. Tout projet achevé et présenté avant l'organisation de cette bourse **n'est pas éligible**.
5. Les pièces de théâtre **sont exclues d'office**.
6. La création doit être **techniquement légère**.
7. L'auteur doit attester d'au moins un ouvrage personnel **publié** en français à **compte d'éditeur** diffusé dans le réseau des librairies de France*.
8. La création retenue deviendra *de facto* **une co-production Toulouse Métropole et Marathon des mots**.
9. Le projet de création proposé doit mettre en scène ou en espace un texte dans le cadre de la programmation du Marathon des mots de 2023 (voir thématique en critère 1).
10. Chaque bourse de création est dotée d'un montant global pour l'ensemble des deux représentations de **6 000 € Toutes Taxes et Charges Comprises** (montant détaillé dans les conditions financières et frais de production joints).
11. Le projet sera validé à la suite du comité **sous réserve d'une analyse conjointe entre les lauréats et le Marathon des mots** pour adapter le projet concrètement à la programmation du Marathon des mots. Si le projet dépasse l'enveloppe des frais de production, il devra être revu et amendé par les boursiers et le Marathon des mots pour correspondre au cadre de production défini *in fine* par le Marathon des mots.
12. Le paiement de la bourse se fera suite à l'obtention de celle-ci.
13. Tout dossier **incomplet** ou **dépassant le nombre de pages limité à 7** (extrait & annexes inclus) ne sera pas traité.
14. Les boursiers ne peuvent prétendre à une nouvelle bourse de création **en année n+1**.

* Dans le cadre d'une publication uniquement numérique, celle-ci doit être accessible à la librairie indépendante via un e-distributeur.

>> Critères d'examen du dossier :

Tous les dossiers seront examinés par un comité de sélection, qui après un débat collégial, émet un avis sur chacun d'entre eux au regard de l'ensemble des demandes et de l'enveloppe budgétaire disponible.

Les projets seront validés par un comité de sélection composé des directions des manifestations littéraires de la Métropole (Marathon des mots, festival du Livre jeunesse Occitanie, festival de BD de Colomiers), d'élus de la commission culture de Toulouse Métropole, d'un représentant de la mission Lecture publique de Toulouse Métropole et d'un auteur, ou artiste ou un acteur de la filière du livre.

Ce jury sera seul habilité à apprécier le respect des critères de sélection et la qualité du projet soumis et sera attentif à :

- La qualité d'écriture des textes présentés
- La qualité du projet et du caractère novateur de la forme proposée.
- Qualité des créations antérieures
- Aides publiques déjà obtenues

POUR TOUTE INFORMATION SUR LA BOURSE

Veillez adresser vos questions à Valérie Griffi – Directrice de la Mission Lecture Publique Toulouse Métropole :

valerie.griffi@mairie-toulouse.fr

ANNEXE 1 : FICHE DE RENSEIGNEMENT

I. CANDIDAT :

Nom : Adresse postale :

Prénom : Téléphone / Mail :

Nom de la Compagnie :

Référent sur le dossier :

L'auteur bénéficie-t-il d'un soutien des collectivités territoriales (Ville, Agglomération, Département, Région, DRAC) ?
oui / non.

Si oui, précisez :

Le comédien, le metteur en scène ou la compagnie, le plasticien, l'artiste, bénéficient-ils d'un soutien des collectivités territoriales (Ville, Agglomération, Département, Région, DRAC) ? **oui / non.**

Si oui, précisez :

II. PROJET PRÉSENTÉ :

Titre de l'œuvre :
(ou des œuvres, si corpus de textes)

Nom de l'auteur :

Titre de la création :
(si différent de l'œuvre)

Genre :

Nombre de personnes sur scène :

Durée de la lecture/concert/création :

Durée du montage :

Durée du démontage :

POUR TOUTE INFORMATION SUR LA BOURSE

Veillez adresser vos questions à Valérie Griffi – Directrice de la Mission Lecture Publique Toulouse Métropole :
valerie.griffi@mairie-toulouse.fr

ANNEXE 2 : NOTES D'INTENTION

Note d'intention littéraire et artistique

(1900 signes maximum, espace compris) :

Motivation(s) à proposer votre projet dans le cadre du Marathon des mots

(1900 signes maximum, espace compris) :

POUR TOUTE INFORMATION SUR LA BOURSE

Veillez adresser vos questions à Valérie Griffi – Directrice de la Mission Lecture Publique Toulouse Métropole :

valerie.griffi@mairie-toulouse.fr